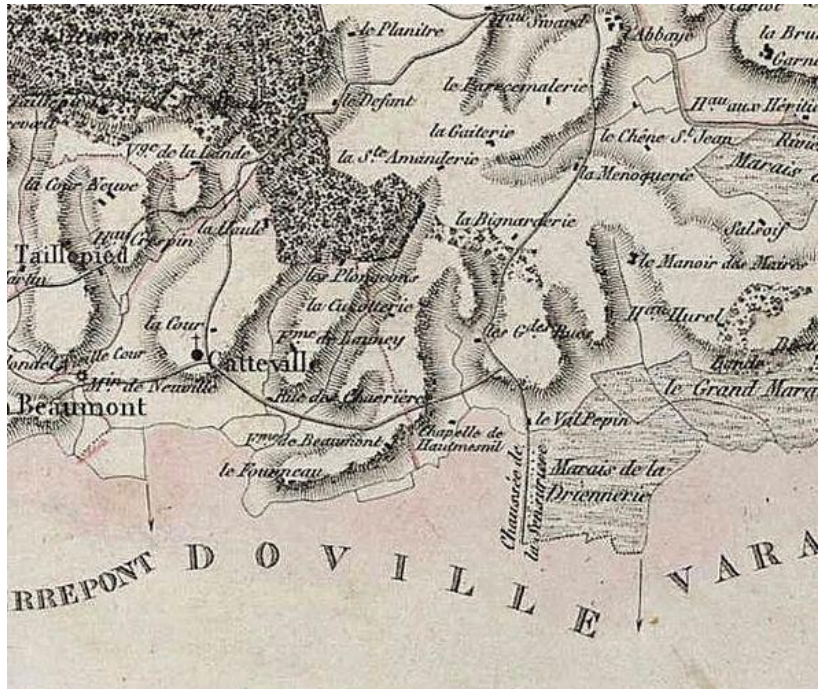


CATTEVILLE, ÉLÉMENTS D'HISTOIRE COMMUNALE



Etymologie

Selon François de Beaurepaire : le nom de Catteville désignerait *la villa de Kati*, nom de personne scandinave attesté dans le nord de l'Angleterre.

Selon Edouard le Héricher, à propos d'un hameau du même nom situé à Saint-Pair-sur-Mer, il pourrait plutôt provenir de *castra/castre*, du latin *castrum* :

- le domaine
- du château

Selon le Comte de Bretton, il proviendrait du scandinave **Kat** : le chat (de fait juste comme nous arrivions à Catteville, l'autre jour, nous avons croisé un chat sur le bord de la route !)

Ce nom pourrait aussi dériver du saxon *Gate/Gatte* : le passage étroit la porte/le port (cf. lieu-dit *la Gate* et *la Gaterie* à Selsoif/ *Hiégathe* à Montmartin-en-Graignes, *Sandgate*, *Houlgate*, *Gatteville*...). Catteville, situé sur la route menant de Valognes et Saint-Sauveur vers Saint-Sauveur-de-Pierrepont constituait en effet lieu de passage resserré...

A propos de Catteville, **Alfred Canel** rapportait au XIXe siècle une tradition amusante :

« *LES HUANS DE CATTEVILLE* : Dans la Seine-Inférieure, nous avons les huans de Sahurs, qui, vraisemblablement, sont de la même famille que les huans de Catteville.— « Cela, nous écrit M. G. Mancel, voudrait-il dire les hibous, les chouettes de Catteville. ou bien les paysans de cette commune n'auraient-ils point été soumis au droit de huage, corvée par laquelle les habitants d'un lieu étaient forcés à crier pour faire fuir de son réduit l'animal que le seigneur voulait chasser ? Nous avons encore aujourd'hui, près Balleroy, dans la forêt de Cerisy, un endroit appelé la Fosse au huant. Cette petite vallée, dans laquelle je me suis promené cent fois, est un fourré très- épais et évidemment plutôt un lieu de chasse qu'une retraite à hibou ».

nota : L'un des lecteurs de ce blog, M. GUICHARD Jérôme, nous a adressé l'observation suivante : "L'une des origines probables du nom « les huants » de Sahurs est la suite : lorsque les habitants de Sahurs voulaient traverser la Seine, ils devaient souvent appeler le passeur qui se trouvait sur l'autre rive, en le hellant. D'où leur nom, les "huants de Sahurs ».



Scène de "huée", dans le traité "Des deduiz de la chasse" de Gaston Phoebus (ed. 1510)

Eglise Saint-Ouen

Le patronage de l'église Saint-Ouen de Catteville fut donné pour moitié à l'abbaye de Saint-Sauveur dans le courant du XIIe siècle. L'autre portion restait un droit des rois de France ou, par concession, des engagistes de la fief ferme du lieu. Il s'agissait donc d'un cas de « patronage alternatif », donnant lieu à désignation du prêtre desservant, tantôt par l'abbé, tantôt par le seigneur. Cette situation de partage fit en 1264 l'objet d'un acte du roi Louis IX, reconnaissant que, ayant lui-même nommé pour curé Pierre aux Epaulles, il reviendrait la prochaine foi à l'abbé de Saint-Sauveur de nommer son successeur.



L'édifice actuel est issu de **nombreuses phases de construction successives**. La nef unique de trois travées est prolongée à l'est par un chœur à chevet plat. La tour de clocher est établie au nord et, côté sud, une chapelle latérale fut également ajoutée à une date inconnue. Les nombreux fragments de calcaire coquillier, dit « tuf de sainteny », visibles dans les maçonneries proviennent manifestement d'anciens sarcophages : ils sont l'indice d'une nécropole établie sur ce site depuis le haut Moyen âge (VIe-VIIe siècles). A l'analyse, il s'avère en outre que la

base de la croix de cimetière, dont le croisillon n'est pas antérieur au XVI^e siècle, est formé d'un chapiteau antique, provenant de toute évidence d'une construction romaine. Il est impossible malheureusement de déterminer où se situait cet édifice, qui était sans doute assez monumental.



Chapiteau dorique monumental réemployé en socle de la croix du cimetière



Modillon roman : l'avare



Relief du Christ, XII^e siècle

En dépit des nombreuses transformations subies par l'édifice, subsistent aussi quelques vestiges d'une construction romane : modillons à masques grimaçants, traces de contreforts plats et autres pierres de taille.

Le petit relief du Christ visible dans la chapelle du clocher, datant du XII^e siècle, provient de cette église primitive. Trônant et bénissant, entouré d'un oiseau, de feuilles et d'un fruit, ce Christ roman offre, par sa facture naïve, un symbole touchant de résurrection et de fécondité. La tour de clocher, éclairée au rez-de-chaussée par de hautes baies d'époque Renaissance, ne fut édifiée que vers la fin du Moyen âge. La chapelle de la Vierge qui lui répond au nord, est plus tardive encore et l'ensemble de l'édifice fut également remanié au cours des XVIII^e et XIX^e siècles.

En 1650, lors d'une de ses missions dans le diocèse de Coutances, saint Jean Eudes vint prêcher à Catteville.

Presbytère



Le presbytère de Catteville se trouve immédiatement au nord de l'église, attenant à l'enclos du cimetière. Il s'agit d'une belle demeure de la fin du XVIII^e siècle, aujourd'hui allouée par la commune à la société des HLM du Cotentin.

Déjà attesté en 1251, cet édifice était conféré au prêtre, qui percevait aussi dans la paroisse une rente annuelle de 14 boisseaux de froment, un pain, dix poules et cent œufs. En 1332, ces rentes étaient passées à quinze boisseaux de froments, douze œufs, cent poules et six sols. Précision exceptionnelle, on apprend que le curé exerçait aussi un droit seigneurial sur plusieurs « résidents ». Pour administrer son bien, il bénéficiait des services d'un sénéchal et d'un prévôt, chargé de percevoir le « fouage » sur ses vassaux (impôt perçu sur les « feux » ou foyers). En 1393 la cure était en jouissance de Pierre Galopin, qui rendait aveu au roi pour la maison presbytérale et quatre pièces de terre attachées au bénéfice ; ainsi que pour un huitième de fief noble dépendant du même bénéfice.

Il serait loisible, d'après les documents conservés, de dresser une liste partielle des prêtres de Catteville, en relevant des occurrences remontant jusqu'au XII^e siècle (cf. cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte).

La fiefferme de Catteville

Il semble que le chef de la fiefferme de Catteville puisse correspondre à l'actuelle propriété de la Cour, située non loin de l'église, ce terme désignant habituellement d'anciennes seigneuries dominantes, auxquelles étaient en particulier attachées des prérogatives judiciaires.



La cour de Catteville sur le cadastre de 1829

Sous l'ancien régime, la paroisse de Catteville était pour l'essentiel partagée entre la baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte et une seigneurie relevant du domaine royal. Ce dernier fief avait d'abord appartenu, au XII^e siècle, à la famille de Meri (ou de Mary), mais il fut confisqué par Philippe Auguste, probablement en raison de l'exil de son propriétaire, Raoul de Meri, qui préféra faire allégeance au roi d'Angleterre suite à la conquête française de la Normandie, en 1204. Par un décret royal datant du mois de novembre 1218, ce fief fut remis au dénommé Robert le Galois, sergent d'armes du roi de France, en récompense de ses services. Désormais qualifiée de « fiefferme », comme tout autre domaine directement affermé par le roi de France, la seigneurie de Catteville fut successivement engagée par la suite à divers propriétaires. Elle était administrée par l'autorité royale sous sa vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin.

Nous savons que la fiefferme était engagée en 1434 au profit de Bertrand Cauvin. Ayant des extensions à Saint-Sauveur-le-Vicomte et à Saint-Germain-des-Vaux, sa possession donnait alors droit au patronage de la cure de Saint-Ouen de Catteville et à un droit de pêche dans « la rivière qui vient de la chaussée de Pierrepont par les marais et communes d'entre Doville et Catteville ». En 1438 elle appartenait à Jean Taurin, écuyer, qui consentit cette année la concession de plusieurs terres relevant de ce domaine au profit de particuliers. En 1533 la fiefferme de Catteville était engagée au profit de la famille Blondel, qui possédait aussi des terres à Aureville et Neuville-en-Beaumont et exerçait des offices judiciaires auprès de la baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Elle restera en possession de ce domaine jusqu'à la fin du XVII^e siècle au moins. En 1553, Thomas Blondel menait une procédure pour se faire reconnaître le droit de nommer le curé de la paroisse. En 1587 puis en 1592, Jean Blondel et son frère Jacques sont signalés comme propriétaires. En 1640, Jean Blondel figure dans le Rôle de la noblesse du grand bailliage de Cotentin. Qualifié du titre de *sieur de Catteville*, il est alors tenu pour « povre ». En 1688 on trouve Henry et Thomas Blondel cités comme seigneurs de la fiefferme de Catteville.

Autres propriétés

D'après un certain nombre de sources écrites rassemblées depuis le XVe siècle, jadis conservées aux archives départementales de la Manche, il apparaît que la paroisse de Catteville était divisée en une dizaine d'aïnesses, terres roturières appartenant à des paysans relativement aisés, et constituant des dépendances tantôt de la fiefferme royale ou de la baronnie de Saint-Sauveur. Le nom de ces propriétés ayant généralement changé, pour prendre celui de leurs propriétaires successifs, aucune n'apparaît plus sur le cadastre actuel, ni même sur le cadastre ancien (1829). Certaines cependant peuvent être identifiées. On peut supposer par exemple que l'aïnesse Guermont, déjà citée en 1438,

et qui appartenait en 1527 à un sieur des Haulles, correspond à la ferme de la Haulle, encore visible sur le cadastre de 1829. La famille Hamelin avait acquis en 1562 le « fief Botterel », qui subsiste probablement aujourd'hui sous le nom de « l'Hamelinerie »... Le « fief Henry », cité en 1523, pourrait être l'ancien nom de l'actuel village au Tellier.

L'actuel hameau du Village au Tellier, situé à environ deux cents mètres de l'église paroissiale, tient en effet son nom d'une famille Le Tellier, citée parmi les habitants de Catteville depuis au moins l'an 1549, et qui y résidait encore à la fin du XVII^e siècle. Cette ancienne aînesse constituait une dépendance de la fief ferme. Il y subsiste deux belles maisons anciennes, constructions appartenant pour l'essentiel aux XV^e et XVI^e siècles qui se caractérisent par leurs portes en plein cintre à claveaux de grès, leurs petites fenêtres chanfreinées et leurs souches de cheminées très massives. Sans disposer des attributs d'une demeure noble ces édifices présentent une indéniable qualité architecturale. Parmi les anciennes dépendances, se remarque également une bâtisse en bauge ou



masse, maçonnée en terre crue. Au XIX^e siècle, l'école communale et la mairie sont venues s'établir à l'intérieur de ce hameau.

Au nombre des familles anciennement implantées à Catteville, se signale également la famille Corbaran. Dès 1479, Richard Corbaran y possédait un domaine, et, au cours du siècle suivant, il apparaît que ses descendants, Tristan et Eustache Courbaran y détenaient aussi bien le fief au Coquière que le fief Guillaume Hamelin et le fief es huit Parchonniers. En 1779, Guillaume Courbaran obtenait du duc d'Orléans autorisation de bâtir un moulin à vent, moyennant une rente de 6 boisseaux de froment. D'après le cadastre ancien, ce moulin à vent, déjà disparu en 1829, semble s'être situé juste au-dessous du Village au Prince.

Routes

L'un des principaux axes routiers structurant de la commune est constitué par la départementale 215, qui, venant de Hautmesnil, rejoint la D.147 à l'église de Catteville. Sur le cadastre de 1829, ce chemin est qualifié du nom évocateur de « rue des charrières », indiquant qu'il était adapté au passage de véhicules à roues tirés par des animaux de trait. Il correspondait sans doute à un très ancien *chemin tangeur*, conduisant depuis Saint-Sauveur au havre de Denneville. C'est probablement ce chemin, en effet, qui est déclaré dans un aveu rendu en 1528 par le seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, stipulant : « *item avons droit de cours de cheminage, depuis la porte de nostre dit chasteau par terre jusques à la mer, qui est appelé le chemin tangeur, auquel sont sujets les hommes de St-Sauveur, Catteville, Neuville, Pierrepont, Omonville et Denneville et Duquel chemin par défaut de réparation, de correction et amende nous appartient, de quels que fiefs ou seigneuries que les terres contigues d'icelui chemin soient tenues* ».



La « rue des charrières » sur le cadastre de 1829

On signalera que l'accès à la mer, pour s'y approvisionner en tange, était également accordé aux habitants de Catteville sur le havre de Saint-Lô-d'Ourville. En 1532, autorisation fut en effet donnée par les religieux de Lessay aux paroissiens de Saint-Sauveur-de-Pierrepont, de Canville, de Catteville et de Neuville « à prendre de la tange pour l'usage et annoblissement de leur tere à la dicquerie de la baronnie d'Avarville ». Ils étaient tenus pour cela de « faire mercher du marteau avec l'impression des armes des abbé et religieux la charrette, ou charettes, de quoy ils entendront lever et charrier les tangues », et au paiement d'un boisseau de froment par charrette.

En 1627, est aussi mentionné le « chemin de La Plesse au moulin de Neuville ». Cet itinéraire (actuelle D.147), coupant la paroisse du nord au sud permettait au-delà de rejoindre depuis Saint-Sauveur-le-Vicomte, la chaussée de Pierrepont.



Détail de la carte de Mariette de la Pagerie (1689)

En complément des informations précédentes, M. Benoit Canu, historien et guide conférencier, nous fait partager les observations suivantes : « Il existait (...) un chemin que la toponymie et l'archéologie tendent à signaler en travers de l'Anse de Catteville du Hamel à Ingrehou : une pièce d'archive de la série A (3380) mentionne en effet un « Ilet du vey », c'est-à-dire « du gué », ou « de l'Inguehou » que l'on peut donc situer à proximité de la ferme de ce nom, sur la butte voisine ; au XVIII^e siècle, la lande d'Inguehou y portait encore les vestiges d'une motte dite « château de Montauban », qui furent fouillés vers 1760 : des pièces y furent trouvées dans un mur. Son tracé

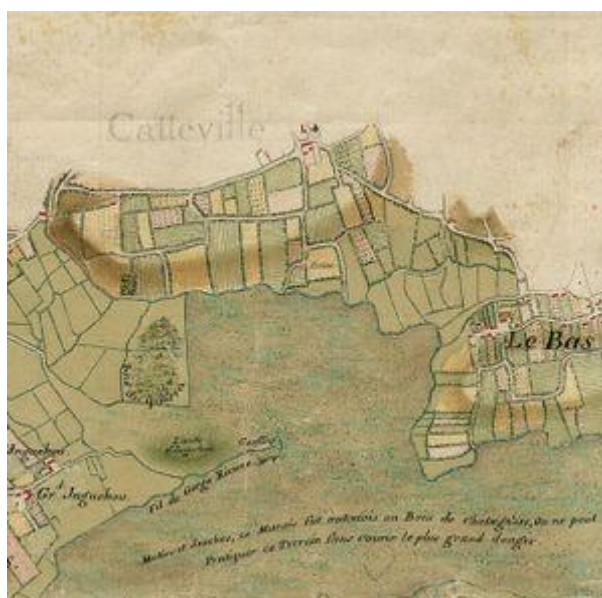
pourrait subsister dans le parcellaire au-delà de *La Chuque* en direction de *la Maison Egret*, au nord-est et j'y verrai volontiers l'indice d'une voie reliant les deux St-Sauveur antérieure ou concurrente du chemin « tanguieux » et du passage par la chaussée du moulin de Neuville ; un embranchement vers l'est menait, *via Beaumont*, jusqu'à *Hautmesnil* ».

Rivières

Catteville est bordé par la *rivière de la planche Saint-Jean*, formant séparation avec Taillepied, qui délimite la commune sur sa frange occidentale depuis le lieu-dit *Les moulineaux* (sur Saint-Sauveur) jusqu'au *Pont-d'Alleaume*. A l'ouest puis au sud de la commune, ce cours d'eau prend ensuite la dénomination de « *rivière du moulin de Neuville* » et se prolonge jusqu'en bordure du marais. Voici d'autres compléments donnés par M. Benoit Canu à propos du tracé de cette rivière : « Le moulin et sa chaussée passés, elle se déporte sur son canal de fuite puis oblique sur un fossé qui la ramène à la rivière, laquelle, limitrophe alors de Saint-Sauveur-de-Pierrepont, reçoit la *rivière de Neuville* (ou *ruisseau de la Planche Varon* ou du *Petit Marais*) et en prend le nom. Quittant le *Petit Marais* pour le *grand marais de Doville*, la rivière conflue dans le bras nord du Gorget qui sépare Doville de Catteville puis de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Dite aussi *rivière de la Sangsurière* ou de *Pierrepont*, voire *des Gîtes*, ou encore *Fil de Gorges*, cette frontière s'avère d'autant moins naturelle que, d'une part, à une époque inconnue, à des fins de drainage et de clôture, son cours fut à la fois dédoublé et déporté et que, d'autre part, le marais que ces bras ceinturent, bien que cadastré sur Doville, est propriété indivise de Catteville, Doville, Saint-Nicolas et Saint-Sauveur-de-Pierrepont ».

Plus loin vers l'est, la limite communale est définie par le tracé du Gorget, formant séparation avec Doville. Tandis qu'au nord la limite communale suit précisément les talus protégeant l'ancien bois de la Plesse, il n'est guère qu'à l'est, sur la frontière avec Hautmesnil, que le tracé en semble moins distinct.

Catteville est également irrigué par deux autres ruisseaux, qui, partant du plateau, depuis le bois de la Plesse, traversent la commune selon une orientation nord-sud. Ces ruisseaux ne portent de nom ni sur le cadastre ancien ni sur la carte IGN.



Détail d'un plan militaire de la seconde moitié du XVIIIe siècle

Ponts

Cette situation justifie la multiplicité des ponts, passages à gué et autres planches repérables sur la commune. En 1689, la carte de Mariette de la Pagerie permet déjà d'en reconnaître au moins trois, correspondant semble-t-il à la *Planche de l'Islet*, sur la rivière de Moulineaux, au *pont de Bar*, situé au lieu-dit la Hamellinerie, et au *pont du Hecque*, sur l'actuelle départementale 147. Côté ouest, d'autres passages anciens existaient au lieu-dit la *Planche Saint-Jean*, en direction de Taillepied, et au niveau de la chaussée du moulin de Neuville. Ce dernier ouvrage, constituant un point de franchissement routier important, est attesté de longue date par les sources écrites. D'après un aveu rendu en 1528, nous savons en effet que les tenants de dix fiefs ou aînesses de la paroisse de Neuville ainsi que sept autres fiefs situés à Saint-Sauveur-de-Pierrepont, étaient sujets à "*maintenir chascun une perche de la chaussée du dit moulin* (de Neuville).

Dans le dernier tiers du XIXe siècle, la construction de la ligne de chemin de fer de Coutances à Cherbourg occasionna la construction d'un nouvel ouvrage auprès du lieu-dit « les Mières ». L'étude architecturale de ces différents ouvrages n'a pas été effectuée.

Moulins

Le seul moulin à eau actuellement identifiable sur la commune de Catteville correspond au moulin dit « de Neuville », ainsi mentionné dans les sources écrites, qui dépendait en fait de la seigneurie de Taillepied. Il est attesté comme tel dès la fin du XIIe siècle, par un acte de Mathieu de Taillepied, mentionnant une rente en froment dont sa famille avait fait don à l'abbaye de Saint-Sauveur. En 1604 Anne Lambert, veuve de Julien Poerier, mentionnait encore parmi les dépendances du fief de Taillepied un « moulins à eau, à vent, à tan ». Immédiatement voisin du moulin à eau de Neuville, ce moulin à vent de la seigneurie de Taillepied est peut-être celui qui fut encore représenté sur le cadastre de 1829. Sachant que Guillaume Courbaran avait obtenu en 1779, du duc d'Orléans autorisation de bâtir un autre moulin à vent – potentiellement localisable d'après la toponymie auprès du village au Prince – il existait donc deux ouvrages de ce type sur la commune à la veille de la Révolution.



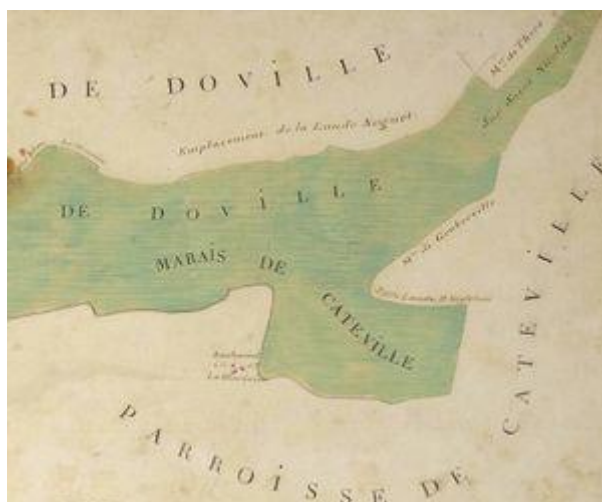
Indications d'un moulin à vent au lieu-dit « la rue des Monts » sur le cadastre de 1829

Curieusement, aucun des documents consultés ne mentionne de moulin à eau spécifiquement rattaché à l'ancienne fief ferme de Catteville. L'aveu rendu en 1434 par Bertrand Cauvin se contente de mentionner un « *droit de pêche dans la rivière qui vient de la chaussée de Pierrepont par les marais et communes d'entre Doville et Catteville* ». Il s'agit là d'une sorte d'anomalie car, en Cotentin, le moulin à eau constitue une dépendance presque obligée de toute seigneurie médiévale. Une étude de terrain plus détaillée permettrait peut-être d'en retrouver la trace sur l'une des rivières qui irriguent la paroisse. Indice potentiel, le tracé du cours d'eau qui passe sous le *pont Hecque*, marque sur le cadastre ancien un net décrochement, vestige probablement d'un détournement du cours primaire de la rivière provoqué par un aménagement de bief.

Le marais

Catteville dispose encore aujourd'hui d'un marais communal. De peu d'étendu, ce dernier marque une enclave nettement délimitée en direction du sud. La jouissance des marais communaux n'était cependant pas limitée à cette portion, mais se partageait en indivision avec les habitants des paroisses voisines de Saint-Sauveur-de-Pierrepont, de Saint-Nicolas-de-Pierrepont et de Doville. Dès le XVe siècle, les sources écrites mentionnent l'existence de ces terres *vaines et vagues*, permettant aussi bien la libre pâture du bétail que des « cueillettes » de *blete* et de *rots*. Très tôt, les habitants durent défendre ces ressources contre les velléités d'appropriation de grands propriétaires. En 1613, les officiers du roi durent ainsi condamner l'usurpation faite par le sieur de Crosville, d'une portion de marais relevant alors de la fief ferme de Catteville nommée l'Île du Vey ou de *Linguehou*.

il s'agit de l'île d'*Ingrehou*, aujourd'hui rattachée à Neuville-en-Beaumont. L'étymologie de *Linguehou*, qualifié aussi *Inglehou* en 1762, vient du terme scandinave *holm*/l'île, précédé d'un élément qui pourrait venir du nom d'homme scandinave *Ingouf*, bien connu localement.



Le marais de Catteville. Extrait d'un plan levé en 1762 (AD. Manche, 1Fi-168)

Durant tout le XIXe siècle, cette situation donna lieu à d'incessants procès - principalement entre les habitants de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Doville.

Forêts



Le village de Catteville était entièrement limité sur sa frange nord par le bois de la Plesse, parc de chasse clos de fossés appartenant aux barons de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Nommé en 1473, « la Plesse au seigneur », celui-ci est décrit alors comme *buisson de deffens, contenant environ ccl vergées bien closes*. Le tracé de ces anciens talus, jadis surmontés d'un plessis de branchages, dessine aujourd'hui encore une démarcation bien nette. Depuis 1290, suite à une transaction passée par Robert d'Harcourt, ce bois était partagé pour moitié entre les seigneurs de Saint-

Sauveur et les moines de l'abbaye, qui obtinrent le droit de s'y pourvoir en bois de chauffage et de construction, ainsi que de le clore de fossés et d'y *justicier les malfaiteurs*.

Au-delà, les habitants de Catteville qui dépendaient de cette baronnie étaient, comme ceux de Rauville et ceux du seigneur de Taillepied, *coustumiers et communiers* des forêts de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ils pouvaient ainsi y mettre leur bétail en *panage* et *prendre bois pour leur ardre et amesnager en payant l'amende pour ce accoustumé, c'est à sçavoir : par charretée de faouc, trois sols tournois, par charretée de chesne et houx, six sols tournois; par charretée de mort bois, comme houx, tremble et autre bois non portant fruit, dix-huit deniers* (aveu de 1528). En contrepartie, ils devaient aussi, comme les autres détenteurs de fiefs situés auprès de ces forêts *le service de sergent et garde de la Plesse et buisson de deffends*, ainsi que le devoir de *comparence aux plaids de verderie*. Ils étaient de même assujettis au *service de chasse dans les bois et buissons de la vicomté* et à la redevance annuelle d'un *chuquet de Noël*, c'est-à-dire une souche ou bûche destinée à la veillée du seigneur.

Ces devoirs d'aide aux chasses de seigneurs nous renvoient-t-ils aux « huées » des battues médiévales, et, par ce biais au sobriquet des « huans de Catteville » ?

Les propriétés relevant de la seigneurie de Saint-Sauveur, dont la jouissance donnait droit d'usage dans les forêts se trouvaient semble-t-il rassemblées au nord de la commune. Outre l'ancien fief Guermont, identifiable à la ferme de *la Haulle*, aujourd'hui disparue, elles incluaient en 1527 un fief dit des *novales*, alors propriété de Blaise le Parquier (connu comme prêtre de Catteville en 1532) et de son frère Philippe. Ce terme de *novalles* est évocateur puisqu'il désigne les terres nouvellement défrichées. Le nom même de son propriétaire indique qu'il eut pour ancêtre – et peut-être qu'il fut lui-même – un officier *parquier*, c'est-à-dire un gardien de terrains clos, destinés à enfermer le bétail surpris en divagation ou bien prélevé au titre de redevance.

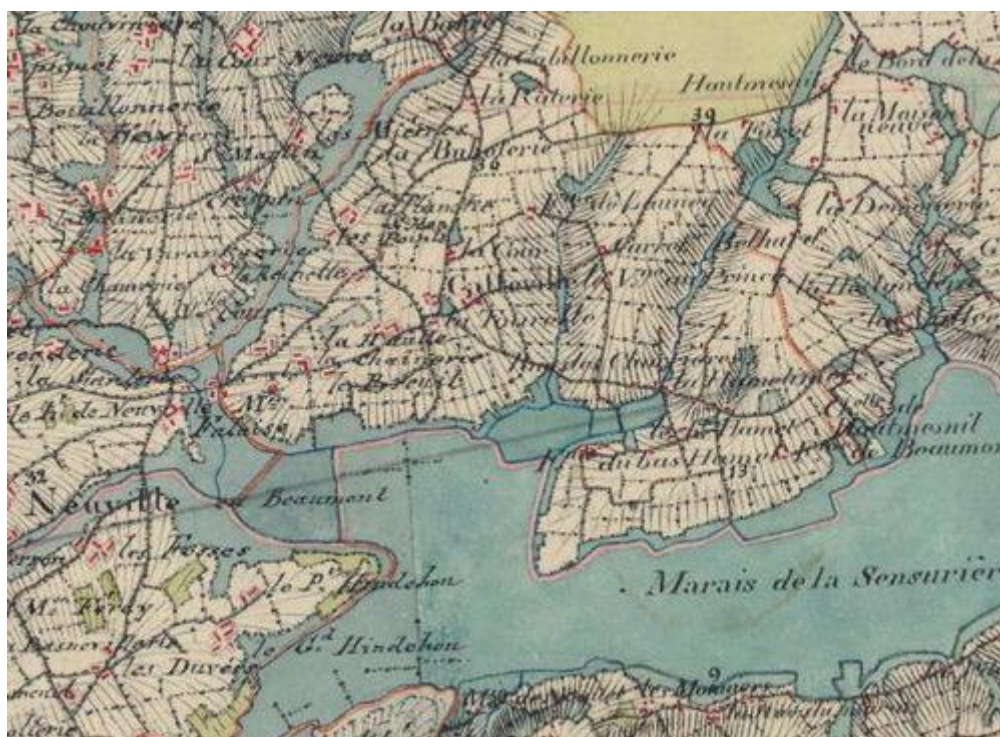


Carte de Cassini, vers 1755 (détail)

Féodalement la paroisse de Catteville se partageait semble-t-il entre « ceux des marais » et « ceux des forêts »...

Landes

Catteville possédait aussi d'assez vastes étendues de landes. Elles sont signalées en 1473 parmi les communes relevant de la baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Comme pour les forêts, les habitants du lieu *resséants* de cette seigneurie y étaient *coustumiers* et pouvaient ainsi y mettre leurs bêtes, et avoir *en tous les temps de l'an à paistre* (L. Delisle). Presque entièrement disparues aujourd'hui, ces anciennes landes seraient cependant identifiables sur le cadastre de 1829, où sont encore signalées de nombreuses parcelles en « jannières ». Vers 1755, la carte de Cassini en donne un aperçu, montrant l'ensemble de la partie orientale de la paroisse, sur les limites avec Hautmesnil, couvertes de ce type de végétation.



Extrait d'une carte d'état-major du XIXe siècle

Fontaine Saint-Ouen

Saint Ouen, patron de la paroisse de Catteville fut archevêque de Rouen dans la seconde moitié du VII^e siècle. Issu de la haute aristocratie franque, il fut l'un des membres influents de la cour de Dagobert, et un ami proche du célèbre saint Eloi, dont il rédigea une biographie. Fondateur d'églises et d'abbayes, il est réputé avoir conduit d'incessantes missions d'évangélisation à l'intérieur de sa province. Cela explique probablement pourquoi Saint Ouen figure parmi les saints les plus honorés de Normandie, où pas moins de cent onze églises lui sont vouées.



Catteville, église, statue de saint Ouen (cl. CAO)

En Cotentin, il était honoré non seulement à Catteville, mais également à Omonville-la-Petite, Sideville, Carquebut... On sait que saint Ouen possédait dans cette région un domaine,



nommé *Brisniacus*, et qu'il vint présider à l'élévation des reliques de saint Marcouf en son abbaye de Nantus. Selon la légende il serait passé par Carquebut où, bénissant une fontaine et les marais environnants, il aurait supprimé les maladies qui régnaient dans la région. Comme à Carquebut, mais aussi à Rouen, à Rots en Bessin ou à Lapenty, il existe à Catteville une fontaine Saint-Ouen, simple puits maçonné et couvert d'une dalle de grès, en bordure d'un chemin menant le marais. Un peu tombée dans l'oubli, elle était réputée jadis pour la guérison des yeux.